



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL  
S.I.V.S BRETX – MENVILLE - SAINT PAUL SUR SAVE**

L'an deux mille vingt et cinq le 1<sup>ER</sup> Décembre, à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion du SIVS à l'école Jean de la Fontaine 31530 Bretx, sous la présidence de Mme Michelle BOURGES.

Date de convocation : le 25 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 6

Délégués présents : Mme Michelle BOURGES (titulaire), Mme Emmanuelle BORNAREL (titulaire), M. Claude MALLET (titulaire), M. Yoann PERES (titulaire), Mme Emilie COLOMES (titulaire).

Délégués excusés : Mme Nicole VIGUERIE (titulaire)

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle BORNAREL

**Délibération n° 2025-12-05**

**EMPRUNT AFL**

Madame la Présidente Michelle BOURGES rappelle que pour financer les investissements 2025, il est opportun de recourir à un emprunt long terme de 325 000 € et un emprunt relais de 545 000€.

Le Conseil Syndical, après avoir pris connaissance des différentes offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé au 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré,

Décide d'autoriser Madame la Présidente Michelle BOURGES à signer le contrat de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

**Article 1 : Principales caractéristiques des prêts**

- Prêt à long terme :
  - Montant du contrat de prêt : **325 000 EUR** (trois cent vingt-cinq mille euros)
  - Durée totale : **30 ans**
  - Mode d'amortissement : **Echéances constantes trimestrielles**
  - Taux fixe : **4.27%**
  - Base de calcul : **30/360**
  - Frais de dossier : **Néant**
  - Commission d'engagement : **Néant**
  
- Prêt relais :
  - Montant du contrat de prêt : **545 000 EUR** (cinq cent quarante-cinq mille euros)
  - Durée totale : **3 ans**
  - Mode d'amortissement : **In fine avec paiement trimestriel des intérêts**
  - Taux fixe : **3.02%**
  - Base de calcul : **Exact/360**
  - Frais de dossier : **Néant**
  - Commission d'engagement : **Néant**
  - Indemnité de remboursement : **Néant**

## Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Madame la Présidente Michelle BOURGES est autorisée à signer les contrats de prêt et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, et à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Madame la Présidente demande à procéder au vote :

Votants : 5

Exprimés : 5

Oui : 3

Abstention : 2

Vote à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré,  
les jours, mois et an que dessus, ont  
signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
La Présidente

A blue circular official stamp of the Commune of Sables-Menville - St Paulin-Ave is partially obscured by a large, dark, scribbled signature. The stamp contains the text "SABLES - MENVILLE - ST PAULIN-AVE" around the perimeter and "Président" in the center.

### **Acte rendu exécutoire en application des décisions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.**

Après :

- Envoi en Préfecture le : 1<sup>er</sup> décembre 2025
- Affichage du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 1<sup>er</sup> janvier 2026
- Publication au recueil des actes administratifs du S.I.V.S

La Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.